

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2020

**DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 287

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 1ER TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons souligner la perception qu'a ce Gouvernement des étrangers : celle d'une main d'œuvre exploitable en période de crise sanitaire, mais à qui il ne porte aucune considération lorsque les temps sont plus calmes ! Le Gouvernement entend, par ordonnance, pouvoir allonger la durée de séjour annuelle autorisée des travailleurs saisonniers, dans la limite de neuf mois au total. Lorsqu'il s'agit d'exploiter des gens, cette majorité est toujours au rendez-vous !

De notre côté, nous avons demandé la régularisation de l'ensemble des travailleurs sans papiers présents sur le territoire français ! Nombreux sont ceux qui œuvrent chaque jour dans des secteurs qui font tourner le pays : agriculture, agroalimentaire, logistique, propreté, gardiennage ! ils demeurent souvent malheureusement des variables d'ajustement des employeurs. Il est donc temps de prendre exemple sur le Portugal pour que l'ensemble de ces travailleurs sans reconnaissance et sans protection trouvent une place dans notre société, en égalité des droits avec les autres travailleurs ! Et que tous les travailleurs étrangers : qu'ils soient sans papiers ou saisonniers, puissent bénéficier de titres de séjour de longue durée !